

PAR COURRIEL

Québec, le 13 juillet 2020

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçu le 16 mars 2020 où vous obtenir une copie des plus récents résultats des analyses de la qualité de l'eau réalisés dans les centres de la petite enfance. Pour chacun des établissements :

1. Le nombre de points d'eau non-conformes au premier jet sur le total de points d'eau échantillons;
2. Le taux de plomb dans l'eau;
3. Les travaux réalisés à la suite de ces analyses avec le montant de ces travaux (remplacement de plomberie, filtre, etc.).

Les renseignements demandés ne sont pas disponibles. Les opérations de dépistage de plomb dans l'eau des services de garde sont en cours. Le ministère de la Famille n'a pas encore reçu des organismes qui coordonnent ces opérations les résultats des tests de présence du plomb dans l'eau consommée.

Compte tenu du contexte de la COVID-19 et du nombre d'échantillons à faire, les échantillons devraient être prélevés autant que possible d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et l'exercice devrait se terminer le 1<sup>er</sup> mars 2021 et ce, pour l'ensemble des services de garde. Selon l'évolution de la situation sanitaire, les échéances pourraient être révisées.

Cette décision s'appuie sur l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels qui se libelle comme suit :

***Art. 1 La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.***

*Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.*

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

[REDACTED]

François Lemelin  
Secrétaire général  
Responsable ministériel de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels